

Activité n° 6 : Sécurité routière

Finalités	
Finalité 1	Gestion des professions réglementées (Taxis, VTC, fourrières, auto-écoles, dépanneurs autoroutiers, centres de sensibilisation à la sécurité routière etc.)
Finalité 2	Police administrative (suspension du permis de conduire, commissions médicales, récupération de points etc.)
Finalité 3	Accidentologie
Bases de licéité	
RGPD	OUI Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Gérants d'entreprises
	Chauffeurs professionnels
	Professionnels de santé
	Automobilistes particuliers
	Membres d'associations
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées, justificatifs...
	Informations d'ordre économique et financiers

	Données concernant des infractions et des condamnations
	Données dites sensibles : santé
	Eléments relatifs à la vie personnelle
	Eléments relatifs à la vie professionnelle
Catégories de destinataires	
	Service en charge de la sécurité routière
	Forces de l'ordre
	Autorités judiciaires
	Personnels de la chambre de métiers et de l'artisanat
Existence de transferts de données hors UE	
	Non
Durée de conservation prévue	
	<p>-permis de conduire :</p> <p>-suspensions : 5 ans</p> <p>-décisions judiciaires : 5 ans</p> <p>-annulation : toujours</p> <p>-visites médicales : 5 ans</p> <p>TAXIS- VTC : dossiers individuels : 50 ans- lettre B et T</p> <p>Fourrières : 5 ans A/C de la fermeture</p> <p>- dépannage sur autoroutes et voies express : 5 ans A/C de la radiation</p>
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MI.
Date de dernière mise à jour	14/11/24